

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2022

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 3 février 2022, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 10 février à 18h, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DEMARCHE Dylan (remplace VILLENEUVE Régis), DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : CLEMENT Christelle pour HENNING Frederick, DOUSSOT Dimitri pour BERTHET Alain.

Etaient absents : BERTHET Alain (pouvoir donné), CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, DEGRENAND Bruno, HENNING Frederick (pouvoir donné), KOPEC Freddy, SAVIN Thierry, VILLENEUVE Régis (remplacé par DEMARCHE Dylan).

Secrétaire de séance : MILESI Nicole.



CS/10-02-2022/N°3

### **FINANCES LOCALES DECISIONS BUDGETAIRES**

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, le comité syndical du PETR du Pays Graylois, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021, est invité à affecter le résultat de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
A = Résultat de l'exercice	14.508,60 €
B=Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	15.233,20 €
<b>C = résultat à affecter</b> (= A+B, hors restes à réaliser)	<b>29.741,80 €</b>
D = Solde d'exécution d'investissement	44.690,24 €
E = Solde de restes à réaliser d'investissement	0 €
F = Besoin de financement	0 €

<b>AFFECTATION = C (=G+H)</b>	<b>29.741.80 €</b>
G = Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
H = Report du fonctionnement R 002	29.741,80 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2021 du PETR du Pays Graylois au budget primitif 2022, tel que proposé ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20220210-CS-10022022-N03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2022

Affichage : 13/02/2022



**Didier CHEMINOT**  
Président

